



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indicateurs d'acheminement							
DE	ORIGINE			N° D'ENREGISTREMENT		Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau	

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE

Cocher éventuellement la mention utile	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/>	PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR	
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/>	MENTION D'URGENCE (éventuellement)	Nom du rédacteur : Marc LEBON
	A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>	URGENT	N° de téléphone : 728 42

DE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DGPN

A MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA SECURITE PUBLIQUE
 MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE AUX FRONTIERES
 MONSIEUR LE PREFET DIRECTEUR CENTRAL DES COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE
 MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE
 MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
 MONSIEUR LE CHEF DU RAID
 MONSIEUR LE CHEF DU DETACHEMENT CENTRAL INTERMINISTERIEL D'INTERVENTION TECHNIQUE
 MADAME LA PREFETE DIRECTRICE DES RESSOURCES ET COMPETENCES DE LA POLICE NATIONALE
 MADAME LA CHEFFE DE L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
 MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LA POLICE
 MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION
 MONSIEUR LE CHEF DE L'INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE
 MONSIEUR LE CHEF DE L'UNITE DE COORDINATION DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE

POUR INFO : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – CABINET – SAELSI – ST(SI)² - DGSI - CABINET DGPN – PP - DGGN

N° DE TEXTE : DGPN/CAB/EM/N° 5398-D 02 NOV. 2015

OBJET : MESURES A PRENDRE POUR OPTIMISER LA SECURITE LORS DE L'EURO 2016

P. JOINTE : INSTRUCTION MINISTÉRIELLE NOR/INT/K/15/17243/J DU 19 OCTOBRE 2015

REFERENCE : CIRCULAIRE DRCPN N°14/052 DU 12 NOVEMBRE 2014

VOUS PRENDREZ CONNAISSANCE DES INSTRUCTIONS JOINTES DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RELATIVES AUX MESURES A PRENDRE POUR OPTIMISER LA SECURITE LORS DE L'EURO 2016 – STOP-

J'ATTIRE PARTICULIEREMENT VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE L'EURO 2016 SE DEROULERA DU 10 JUIN AU 10 JUILLET 2016, PERIODE DE CONGES ANNUELS QUI EST HABITUELLEMENT MARQUEE PAR DE GRANDS RASSEMBLEMENTS FESTIFS ET D'IMPORTANTES DEPLACEMENTS DE POPULATION. CETTE CONVERGENCE

D'EVENEMENTS IMPOSE UNE MOBILISATION ET UNE DISPONIBILITE MAXIMALES DES SERVICES DE POLICE PENDANT LA DUREE DE LA COMPETITION – STOP-

CES SUJETIONS VOUS CONDUIRONT A RENFORCER VOS CAPACITES OPERATIONNELLES PROPRES AFIN DE POUVOIR PALLIER LE MANQUE DE DISPONIBILITE DES FORCES MOBILES, DONT L'ENGAGEMENT SUR L'EURO SERA PARTICULIEREMENT CONSEQUENT –STOP-

VOUS VEILLEREZ DONC, A COMPTER DU 10 JUIN ET JUSQU'AU 10 JUILLET 2016, A GARANTIR UN TAUX DE PRESENCE SUFFISANT AU SEIN DE VOS SERVICES AFIN DE SATISFAIRE A VOS MISSIONS ORDINAIRES DE MEME QU'AUX SUJETIONS EXCEPTIONNELLES DE LA PERIODE CONSIDEREE -STOP-

VOUS PRENDREZ TOUTES DISPOSITIONS NECESSAIRES AFIN DE RESTREINDRE LES FORMATIONS, LES DROITS A REPOS ET A CONGES, ET D'ADAPTER AU BESOIN LES TABLEAUX DE CONGES ANNUELS -STOP-

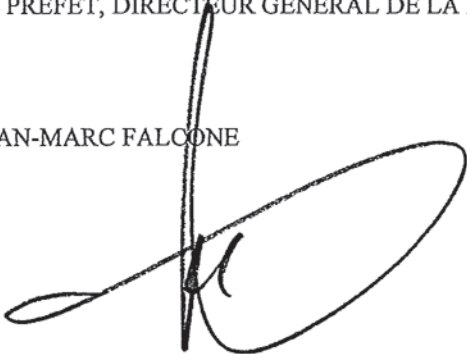
VOUS NOTEREZ QUE, DANS CES CONDITIONS, LES RENFORTS SAISONNIERS ET LE DISPOSITIF DES NAGEURS SAUVETEURS NE POURRONT INTERVENIR AVANT LE 20 JUILLET 2016 – STOP-

JE VOUS DEMANDE DE VEILLER A CE TRAVAIL DE PLANIFICATION AFIN QUE LES CONGES ANNUELS DONT LES TABLEAUX DOIVENT ETRE DRESSES POUR LE 15 JANVIER 2016 INTEGRENT CES CONTRAINTES – STOP-

TOUTE DIFFICULTE RENCONTREE LORS DE LA PREPARATION OU LA MISE EN ŒUVRE DES CES INSTRUCTIONS FERA L'OBJET D'UN COMPTE RENDU A L'ETAT-MAJOR DE MON CABINET - STOP ET FIN

LE PREFET, DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

JEAN-MARC FALCONE

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top, a horizontal stroke crossing it, and a large oval shape at the bottom right.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 19 OCT. 2015

NOR INTK 15 17 24 35

INSTRUCTION MINISTERIELLE

MESURES A PRENDRE POUR OPTIMISER LA SECURITE LORS DE L'EURO 2016

Le ministre de l'intérieur
à
Monsieur le préfet de police
Mesdames et messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de département
Monsieur le préfet de police des Bouches du Rhône
Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale
Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises
Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

La France accueillera du 10 juin au 10 juillet 2016 le championnat d'Europe de football EURO 2016 dans 10 villes hôtes (Lille, Lens, Paris, Saint-Denis, Lyon, Saint-Etienne, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice). Cet événement aura des incidences pour les forces de l'ordre en raison de sa durée, de la multiplicité des sites, du nombre de supporters attendus et de sa dimension médiatique internationale (troisième plus grande manifestation sportive du monde après les jeux olympiques et la coupe du monde de football masculin).

L'EURO 2016 devra se dérouler dans un contexte de sécurité maximum afin de pouvoir concilier l'aspect festif de l'événement et la prise en compte des risques et menaces pouvant intervenir dans le contexte international que nous connaissons.

Le concept de sécurité qui sera mis en œuvre tout au long de l'Euro et qui se combinera avec d'autres événements (Fête de la musique, Tour de France,...), se déclinera aux niveaux local et national. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'engagement majeur des forces de sécurité et l'interdépendance des dispositifs

l'interdépendance des dispositifs devront vous conduire à exprimer des besoins prenant en considération ces contraintes opérationnelles.

1. LE CONCEPT DE SECURITE DECLINE LOCALEMENT

Dans chacune des villes hôtes, la vigilance devra être portée sur des sites et des espaces déterminés, les déplacements constituant également une préoccupation majeure.

1.1- Les stades et leur environnement

Selon les villes, les stades accueilleront entre 3 à 7 matches sur les 51 que comptera la compétition. La sécurité y est articulée de la façon suivante.

- *A l'intérieur du stade*

La sécurité est à la charge de l'organisateur, la société EURO 2016 SAS. Toutefois, des policiers et gendarmes pourront y être positionnés pour assurer des missions de suivi judiciaire et de sécurisation. Les forces de l'ordre y interviendront dans l'hypothèse où la sécurité privée de l'organisateur n'arriverait pas à faire face à des troubles qui s'y développeraient.

- *A l'extérieur du stade*

Des effectifs de police et de gendarmerie seront pré-positionnés à la périphérie des stades pour y assurer l'ordre public et être en mesure d'intervenir dans le stade sur réquisition de l'organisateur.

La circulation aux abords du stade et dans la ville hôte devra faire l'objet d'une prise en compte spécifique afin que les mesures de fluidification du trafic soient anticipées.

1.2- Les fans zones

Les fans zones ont fait l'objet de l'instruction interministérielle du 5 mars 2015. Situées dans les villes hôtes, leur mise en œuvre et leur fonctionnement sont à la charge des collectivités locales. D'une capacité d'accueil variant entre 20 000 et 100 000 spectateurs, elles ont pour vocation de retransmettre les matchs dans un environnement commercial dédié aux sponsors et aux commerces habilités, où des prestations de restauration et de consommation seront proposées. Les fans zones seront soumises à un accès contrôlé, pouvant être mis en œuvre de façon graduée allant de l'inspection visuelle des sacs à des palpations, en fonction de l'évaluation des risques réalisée quotidiennement par une cellule *ad hoc*. La sécurité à l'intérieur de ces espaces concédés sera supportée par les villes hôtes. Les forces de l'ordre seront

disposées en périphérie, dans un volume qu'il vous reviendra d'arrêter au cas par cas, selon les circonstances locales et l'affiche des matchs.

En marge des fans zones, vous pourrez utilement sonder les villes sur leur souhait de prévoir un lieu temporaire d'hébergement pour les personnes qui, au gré des déplacements de leur équipe nationale, se trouveraient dépourvues de solution d'accueil après la fermeture de la zone.

1.3- La gestion des déplacements

Les équipes arriveront dans la ville la veille du jour du match et repartiront soit le jour du match soit le lendemain. Les supporters suivront leur équipe en employant tout type de moyens de déplacement pour arriver en France, puis pour rejoindre les stades où elles joueront. L'anticipation des difficultés liées aux déplacements devra tenir compte des migrations estivales que certaines régions connaissent chaque été au moment des congés. Il est à noter que la volonté de l'organisateur qu'aucune équipe ne joue plus d'une fois dans un même stade décuplera les déplacements de supporters sur le territoire national.

1.4- Nécessité de coordonner localement les différents dispositifs de sécurité

La multiplicité des dispositifs de sécurité dans chaque ville hôte impose la mise en œuvre d'un concept de sécurité intégrant :

- Une **conception nationale et uniformisée des PC** permettant une remontée fluide et efficace des informations pour les autorités (circulaire ministérielle INTK1410211J du 12 septembre 2014) ;
- Une **optimisation des moyens de sécurité publique** ;
- Une **utilisation rationnelle et économe des forces de renfort**, plus particulièrement des unités mobiles qui seront fortement sollicitées ;
- Un **emploi généralisé des moyens techniques** et d'assistance à la décision (vidéo, moyens aériens ...) ;
- Une **organisation étroite et rationnelle avec tous les co-producteurs de sécurité** (collectivités locales, sécurité privée des organisateurs...)

2. LE CONCEPT DE SECURITE APPLIQUE AU NIVEAU NATIONAL

L'EURO 2016 dépassera l'engagement des seules villes hôtes. Les sites suivants devront intégrer des dispositifs de sécurité qui leur seront propres :

2.1- Les camps de base

Les 24 équipes engagées au début du tournoi seront hébergées dans 24 camps de base. Un camp de base est constitué d'un hôtel, d'un terrain d'entraînement et d'un aéroport à proximité, permettant les déplacements vers les différents stades. Tant les hôtels que les terrains d'entraînement devront faire l'objet d'une prise en compte anticipée du dispositif opérationnel de sécurité.

2.2- Les zones de supporters (autres que les fans zones)

Au fur et à mesure du déroulement du tournoi, des villes autres que les villes hôtes pourront décider d'installer des écrans géants sur des places publiques pour retransmettre la compétition. Si les résultats de l'équipe de France pourront en conditionner l'implantation progressive, les demandes en forces de l'ordre devront tenir compte des fortes contraintes qui pèseront d'ores et déjà sur leur emploi dans le cadre de la compétition.

2.3- Le rétablissement du contrôle aux frontières

Comme à l'occasion de la COP 21, le rétablissement du contrôle aux frontières pourrait être sollicité auprès de la Commission européenne afin de permettre les contrôles de supporters à risque en fonction des affiches, sans omettre l'état de la menace terroriste à cette période, au regard de l'enjeu.

2.4- Les aéroports internationaux, les grands axes et les gares internationales

Les supporters utiliseront tous les vecteurs de transports pour rallier les villes où se dérouleront les matchs. Des dispositifs devront donc mis en place sur les grands axes, dans les gares internationales et les grands aéroports, notamment en raison des départs pour les congés estivaux. Ces déplacements seront d'autant plus nombreux que les équipes ne joueront pas deux fois dans le même stade.

3. DISPONIBILITE DES FORCES DE L'ORDRE

L'Euro 2016 nécessitera une disponibilité maximale des forces de sécurité intérieure. Les directions générales du ministère de l'intérieur prendront toutes les dispositions adéquates pour s'assurer que leur potentiel opérationnel sera optimum durant le temps de la compétition. Dans ces conditions, les renforts saisonniers ne pourront pas intervenir avant le 20 juillet.


Bernard CAZENEUVE